

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/50
1er décembre 1999

(99-5271)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

NIGÉRIA

Déclaration de l'Honorable Mustapha Bello Ministre du commerce

1. C'est pour moi un honneur et un privilège de m'adresser à un auditoire aussi distingué. Je vous transmets les félicitations du gouvernement et du peuple de la République fédérale du Nigéria à l'occasion de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tient dans cette magnifique ville de Seattle. Nous remercions le gouvernement et le peuple des États-Unis d'Amérique d'avoir organisé la troisième session de la Conférence ministérielle de l'OMC et de l'hospitalité qu'ils nous ont offerte pour rendre notre séjour agréable et productif.
2. Cette troisième session de la Conférence ministérielle de l'OMC est extrêmement importante pour un certain nombre de raisons. Premièrement, celle-ci a lieu pour lancer les négociations prescrites sur l'agriculture et les services qui font partie du *programme incorporé* de l'OMC. Seules les négociations lancées en Uruguay en 1986 égalent en importance celles qui seront engagées ici. Deuxièmement, cette réunion se tient à l'aube du nouveau millénaire. Les forces de la mondialisation posent des défis et offrent des possibilités immenses; nous avons une occasion unique d'envoyer à toutes les nations de la terre - au début de ce nouveau millénaire - un message retentissant en faveur de l'égalité et de la prospérité. Troisièmement, la réunion est organisée par les États-Unis, qui ont toujours été à la pointe des efforts déployés en faveur d'une économie mondiale libéralisée.
3. Bien que le système commercial multilatéral de l'OMC fondé sur des règles assure la stabilité et la prévisibilité des relations commerciales internationales, nous devrions profiter de l'occasion que nous offre cette Conférence pour prendre des mesures visant à faire en sorte que l'OMC réponde mieux aux besoins et aux aspirations des pays en développement, notamment en ce qui concerne les problèmes de mise en œuvre. Il est évident, par exemple, que les pays développés n'ont pas mis en œuvre les Accords sur l'agriculture et les textiles en respectant l'esprit et la lettre. Je tiens à souligner que le Nigéria estime que la mise en œuvre de l'Acte final du Cycle d'Uruguay constitue une priorité. Deuxièmement, les pays en développement ne disposent pas des ressources humaines, financières et institutionnelles nécessaires pour respecter tous leurs engagements, en particulier ceux qu'ils ont pris au titre d'accords comme ceux qui concernent les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les mesures concernant les investissements et liées au commerce ainsi que l'évaluation en douane. Cela est d'autant plus vrai que les promesses d'assistance technique et financière faites par les pays développés pendant les négociations du Cycle d'Uruguay n'ont malheureusement pas été tenues. Troisièmement, les dispositions concernant l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement, qui figurent dans de nombreux Accords de l'OMC, n'ont pas été mises en œuvre. C'est une question qui intéresse grandement les pays en développement. La mise en œuvre déficiente de ces dispositions, faute dans les accords de modalités claires concernant la mise en œuvre ou par manque de volonté politique de la part des pays développés Membres, a compromis l'équilibre des droits et des obligations. Enfin, dans de nombreux Accords, il n'est pas tenu compte comme il se doit des intérêts et des problèmes des pays en développement. L'expérience des cinq dernières années a montré - comme bon nombre

d'universitaires et d'ONG en conviennent, même dans l'hémisphère nord - que l'économie et les dispositions de fond de nombreux Accords posent de graves problèmes. Cet aspect de la mise en œuvre mérite d'être examiné en priorité.

4. Permettez-moi de répéter qu'un des grands problèmes est le manque de ressources, qui empêche de nombreux pays en développement de tirer pleinement parti de l'OMC. Parmi les exemples les plus évidents, mentionnons: le fait qu'un grand nombre de pays en développement ne participent pas aux procédures de règlement des différends; le manque de moyens pour participer efficacement aux nombreuses réunions des comités; et le fait que de nombreux pays en développement n'ont pas de mission sur place à Genève pour surveiller le processus de négociation de l'OMC et y participer. Il faut donc une assistance technique massive pour régler ces problèmes, afin que le Nigéria et les autres pays en développement puissent satisfaire aux exigences de l'OMC, jouer un rôle dans le système et en tirer profit. Cette assistance technique devrait être inscrite au budget annuel ordinaire de l'OMC, et s'ajouter à l'aide bilatérale offerte par plusieurs pays développés, auxquels nous exprimons notre reconnaissance.

5. Cela étant dit, on voit clairement que les pays en développement n'ont pas été en mesure de participer au système de l'OMC fondé sur des règles et d'en bénéficier au même titre que les autres. Permettez-moi d'insister sur l'importance de l'équité et de la loyauté. Aucun système, fût-il fondé sur des règles, ne peut espérer être respecté de tous s'il n'est pas considéré comme équitable et juste. Je vous incite donc à accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Nous devons veiller à ce que le système fonctionne au bénéfice de tous. Pour les pays en développement, cela signifie qu'il faut trouver une solution à tous les problèmes de mise en œuvre qui ont été soulevés au cours des travaux préparatoires à la présente session de la Conférence ministérielle. Nous sommes également préoccupés du fait que plusieurs pays n'ont pas encore été pu être admis à l'OMC en raison des conditions rigoureuses posées pour leur accession. Nous demandons à ce que leur accession soit accélérée afin de leur permettre de participer au renforcement du système commercial multilatéral et de profiter des "avantages" promis par l'OMC. Je tiens en particulier à saluer les efforts qui sont déployés en faveur de l'accession de la République populaire de Chine.

6. Des millions d'habitants de notre planète sont au chômage, des millions ont faim. Leur nombre augmente de jour en jour et la société civile accuse la libéralisation et la mondialisation d'être à l'origine de ces deux fléaux. Il y a beaucoup de frustration et un sentiment croissant d'inégalité et de marginalisation parmi les pays en développement à l'OMC. Ce sentiment est réel et il pose un grave danger lorsqu'il vient s'ajouter à celui des chômeurs et des affamés. À l'aube du nouveau millénaire, on ne peut continuer de fermer les yeux sur cette situation. Une joute inégale ne présente guère d'intérêt et devient vite une source de frustration d'un côté comme de l'autre. Les pays développés devraient prendre des mesures claires et précises pour aider les pays en développement, en particulier les PMA, dont la majorité sont en Afrique, à surmonter les problèmes associés aux réformes structurelles et au fardeau de l'endettement, qui pèsent sur la relance et la croissance économiques. L'accroissement de l'aide publique au développement (APD) et l'allégement de la dette seraient un pas dans la bonne direction.

7. Le fait que des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement ne bénéficient d'aucun véritable accès aux marchés inquiète vivement le Nigéria. Cela indique clairement que malgré les offres - contraignantes ou non contraignantes - qui ont été faites pendant le Cycle d'Uruguay, il existe encore un certain nombre d'obstacles non tarifaires qui empêchent les pays en développement Membres d'avoir accès aux marchés. Ces obstacles comprennent les mesures sanitaires et phytosanitaires, la progressivité des droits et les crêtes tarifaires. Ils devraient être supprimés pour que les engagements qui ont été pris en matière d'accès aux marchés deviennent réalistes et possibles. L'érosion des préférences est une autre source de préoccupation pour le Nigéria.

8. En ce qui concerne les sujets qui ont été traités à Singapour, le Nigéria admet que des travaux importants ont été réalisés jusqu'ici au sein des groupes de travail chargés de l'investissement, de la

politique de concurrence, des marchés publics et de la facilitation des échanges. Nous sommes d'avis qu'il conviendrait de poursuivre les travaux d'étude dans ces domaines; par ailleurs, d'autres travaux d'analyse devraient être effectués pour mieux comprendre les questions qui se posent relativement au commerce électronique, étant donné la nature intersectorielle de ce sujet. Nous sommes favorables à ce que le moratoire actuel sur l'imposition de droits de douane soit prorogé jusqu'à la quatrième Conférence ministérielle, au cours de laquelle la question sera réexaminée.

9. Concernant l'inscription de l'environnement et des normes du travail à l'ordre du jour des futures négociations, la véritable question qui se pose n'est pas celle de savoir si ces objectifs sont valables du point de vue de la coopération et des négociations internationales. La question de fond qui se pose est celle de savoir si l'OMC est le bon endroit pour ce genre de coopération. Dans les circonstances, le Nigéria est d'avis que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont le mandat, l'expérience et les moyens nécessaires pour traiter ces questions. Nos efforts devraient donc consister à aider ces institutions internationales à mener à bien leurs mandats et leurs programmes de travail respectifs. À notre avis, les tentatives visant à surcharger le programme de l'OMC avec des questions non commerciales iront à l'encontre du but recherché. L'OMC ne disposerait pas de suffisamment de temps pour contribuer de manière constructive au débat sur les questions concernant l'environnement et le travail, et elle ne serait plus en mesure de s'occuper correctement des questions de libéralisation des échanges.

10. Bien qu'il soit favorable à un nouveau cycle de négociations sur la base du consensus, le Nigéria estime pourtant que celui-ci devrait porter essentiellement sur les questions de mise en œuvre et les négociations prescrites. Le cycle devrait tenir compte de la dimension développement ainsi que des besoins et des capacités des pays en développement. Enfin, celui-ci devrait être équilibré et avoir une grande portée.
